

# 11 NOVEMBRE

Villy-le-Bouveret

Menthonnex-en-Bornes

Madame, Monsieur,

Les communes de Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret sont heureuses de vous inviter à participer aux commémorations du 11 novembre 2019 selon le programme ci-dessous.

Les aînés sont invités, ensuite, au traditionnel repas qui aura lieu

À la salle du Cercle Rural de VILLY-LE-BOUVERET à partir de 12 H 30

Programme de la journée :

- 09h50 Dépôt de gerbe au monument aux Morts de Menthonnex
- 10h30 Cérémonie religieuse à l'église de Villy
- 10h50 Dépôt de gerbe à Villy
- 11h00 Commémoration principale à Villy avec les enfants des villages  
Inauguration des plaques commémoratives en présence du 27<sup>ème</sup> BCA
- 11h45 Apéritif offert par les deux municipalités
- 12h30 Repas des Aînés à Villy avec animation musicale

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir renvoyer, au plus tard le jeudi 31 octobre, le bulletin-réponse ci-dessous.



✂-----

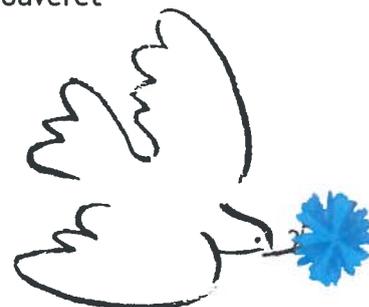
## Bulletin - Réponse

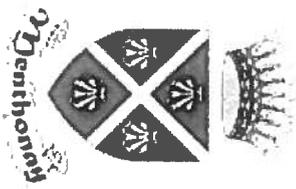
À renvoyer avant le jeudi 31 octobre 2019

Aux mairies de Menthonnex-en-Bornes ou Villy-le-Bouveret

Nom, Prénom des participants :

- .....
- .....





## AVIS A LA POPULATION CAMBRIOLAGES

A l'approche des fêtes de fin d'année, on assiste à une recrudescence de cambriolages ; nous vous invitons à être vigilants et à ne pas hésiter à prévenir la gendarmerie (Tél : 17) de tous comportements suspects :

Les contacts de la gendarmerie de Cruseilles sont :

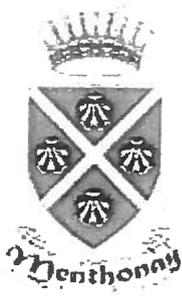
Tél : 04.50.44.10.08

Email : [cob.cruiseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.cruiseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Comptant sur votre vigilance,



Le Maire, GUY DEMOLIS



## AVIS A LA POPULATION

Il est rappelé que le brûlage des déchets, végétaux et autres, en plein air, est interdit par la loi. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Outre les risques d'incendie qu'il génère, le brûlage est à l'origine de troubles de voisinage causés par les odeurs et fumées. Il contribue à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé.

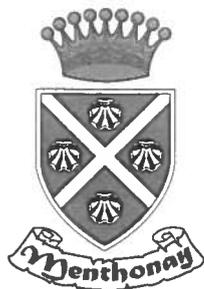
En conséquence, je vous invite à privilégier des solutions alternatives telles que le déchiquetage, le compostage, le paillage ou l'apport en déchetterie.

En plus, la commune de MENTHONNEX-EN-BORNES a mis en place une plateforme de stockage de déchets verts destinés au broyage.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Le Maire,  
Guy DEMOLIS





## MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

# DECHETS VERTS

La déchetterie intercommunale située route des Moulins à **CRUSEILLES** est équipée de containers pour l'élimination des déchets verts.

Une plateforme de stockage de déchets verts (tonte, élagage) a été créée par la commune de **MENTHONNEX-EN-BORNES**, « vers l'Epine » au-dessus du hameau de La Reculaz.

Son utilisation est gratuite pour les particuliers et exclusivement réservée aux résidents de la commune.

Afin d'éviter les désordres, l'accès est réglementé et il est interdit de pénétrer sur le site sans une autorisation de la mairie.

Pour tous renseignements et afin d'avoir accès aux clés d'entrée, vous êtes priés de contacter :

- la mairie : 04.50.68.41.68
- le cantonnier : 06.64.51.29.11
- l'élú référent : 06.65.47.84.76

Le Maire,

**Guy DEMOLIS**

